



## Location , 3 personnes en plus

Par **AMIKAL**, le **04/02/2017** à **11:51**

Bonjour,

Je loue un appartement à une personne avec qui je rencontre de multiples soucis que j'essaie de traiter actuellement (trouble de voisinage, dégradations, retard de paiement de loyers, etc..).

En outre, l'immeuble vient de m'informer que cette personne s'est mise en ménage avec une femme et deux enfants...

S'agissant d'un petit deux pièces, il me semble que l'appartement n'est pas fait pour cela non plus !

Y a-t-il une loi là dessus ?

Car j'ai besoin de savoir si je dois rajouter cet aspect aux autres problèmes que j'ai énoncés ci-dessus.

Merci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **04/02/2017** à **12:25**

Bonjour, non pas vraiment de loi sauf que pour percevoir les allocations logement il faut 15 m<sup>2</sup> pour la première personne et 9m<sup>2</sup> pour chaque personne supplémentaire. Par contre vous risquez d'avoir des problèmes d'humidité, tâchez de garder des preuves en cas de dégâts dans le bien, cordialement

Par **AMIKAL**, le **04/02/2017** à **13:49**

Bonjour Cocotte,

Merci pour votre réponse. L'appartement fait 29 m<sup>2</sup> pour 4 personnes... Il y a donc mal logement concernant ces personnes supplémentaires non prévues sur le bail. (c'est une location vide).

De plus, les voisins m'appellent régulièrement pour se plaindre de bagarres incessantes et hurlements qui viennent de cet appartement. Selon eux, il va y avoir un drame un de ces jours. Outre, les problèmes que doivent subir ces jeunes enfants, je me demande quelle est ma responsabilité maintenant s'il y a un drame un jour à l'intérieur de l'appartement ?

Pour le reste, je sais que l'intérieur de l'appartement est saccagé mais je ne peux rien faire tant que mon locataire est toujours dans les lieux.

Merci .